

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-220

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr BEUCHON Sébastien 63bis Place du Général de Gaulle afin d'effectuer son emménagement au 92-94, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 92-94, Place du Général de Gaulle, et ce, le **samedi 29 octobre 2022 de 7h à 18h**.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 28/09/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/09/2022
Le Maire,
Frédéric DEVOS

